



DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL



Comité Directeur téléphonique du 07 septembre 2021

Présidence :

Michel Aucourt

Présents :

François Marcadé – Marc Hoog - Malik Bouacida – Caroline Deubel – Roland Mehn – Richard Godié – Vincent Milliet – Pascal Fritz - André Hahn - Claude Arnold - Elodie Fahnert – Anthony Hernu - Ralph Spindler - Huguette Ueberschlag - Remy Siedel

Participant :

Christophe Carbiener

Le Comité Directeur se réunit téléphoniquement pour évoquer 2 sujets :

Forfait général d'une équipe supérieure :

Lorsqu'une équipe supérieure déclarera forfait général, le district dérogera à l'application de l'article 11 des RD en permettant aux équipes inférieures de poursuivre la compétition. Toutefois, ces équipes inférieures seront privées d'accession. Cette disposition ne deviendra effective que lorsque le club aura sollicité la dérogation auprès du comité directeur.

En outre, les dispositions relatives à la participation des joueurs des équipes supérieures aux rencontres des équipes inférieures s'appliqueront si toutefois l'équipe supérieure a débuté la compétition".

Délégation au bureau :

Dans un souci de réactivité et pour ne pas pénaliser les clubs dans le traitement des demandes introduites, le comité directeur donne délégation au bureau pour traiter toutes les affaires dérogatoires, les demandes d'honorariat, les demandes d'affiliation.

Le Président,
Michel Aucourt

Le Secrétaire Général,
Marc Hoog